

REGLEMENT DU CLASSEMENT NATIONAL

JUILLET 2009

Les règles indiquées ici sont celles utilisées pour calculer les attributions de points de la saison 2009-2010.

I. PRINCIPES DE BASE

Le classement national de la F.F.B. est le seul auquel il convient de se référer chaque fois que la valeur des joueurs doit entrer en ligne de compte : participation aux épreuves, établissement des tableaux de rencontres, attribution des prix par série, etc...

Ce classement est établi chaque saison. Il résulte de deux sortes de points que la F.F.B. comptabilise sur des comptes individuels :

- points d'expert (P.E.) attribués dans toutes les épreuves homologuées ;
- points de performance (P.P.) attri-

bués dans les épreuves les plus importantes.

Le classement est établi sans distinction de sexe même si les listes publiées sont séparées. Les rangs indiqués sont également distincts.

II. CLASSEMENT ET INDICE DE VALEUR DES JOUEURS

1. - Classements ordinaires

A) Tous les membres de la FFB sont classés de 4^{ème} Série Trèfle à 1^{ère} Série Nationale (sauf les nouveaux licenciés).

B) Attribution des classements ordinaires et des rangs :

a) Les classements et les rangs de la **1^{ère} Série Nationale** à la **2^{ème} Série Promotion** sont déterminés uniquement selon le capital de P.P.

b) Les classements et les rangs de la **2^{ème} Série Pique** à la **4^{ème} série Trèfle** sont déterminés uniquement selon le capital de P.E.

c) Seuils PE/PP pour le classement 2010 :

	PE	PP	I.V. (indice)
1 ^{ère} Série Nationale	2 000	100	
1 ^{ère} Série Pique	1 000	92	
1 ^{ère} Série Cœur		500	84
1 ^{ère} Série Carreau		250	76
1 ^{ère} Série Trèfle		150	68
2 ^{ème} Série Promotion		90	60
2 ^{ème} Série Pique	135 000		56
2 ^{ème} Série Cœur	105 000		52
2 ^{ème} Série Carreau	85 000		48
2 ^{ème} Série Trèfle	70 000		44
3 ^{ème} Série Promotion	52 000		40

3 ^{ème} Série Pique	40 000	38
3 ^{ème} Série Cœur	30 000	36
3 ^{ème} Série Carreau	20 000	34
3 ^{ème} Série Trèfle	15 000	32
4 ^{ème} Série Promotion	10 000	30
4 ^{ème} Série Pique	5 000	28
4 ^{ème} Série Cœur	2 500	26
4 ^{ème} Série Carreau	750	24
4 ^{ème} Série Trèfle	0	22
Nouveaux licenciés (2009-2010)		20

2. - Classements hors Quota

Il y a neuf classements hors quota :

	Abrév.	I.V.
1 ^{ère} Série Nationale	NH.....	96
1 ^{ère} Série Pique	1 PH.....	88
1 ^{ère} Série Cœur	1 CH.....	80
1 ^{ère} Série Carreau	1 KH.....	72
1 ^{ère} Série Trèfle	1 TH.....	64
2 ^{ème} Série Promotion	2PH.....	58
2 ^{ème} Série Majeure	2MH.....	50
2 ^{ème} Série	2H.....	42
3 ^{ème} Série	3H.....	31

Ces classements permettent de tenir compte des antécédents. Ils sont attribués automatiquement lorsque le classement ordinaire donne un indice de valeur inférieur à celui du classement hors quota. Pour accéder à ces classements, il faut avoir obtenu pendant au moins dix années un classement au moins égal au classement ordinaire équivalent.

3. - Anciens membres de la FFB

Tout joueur reprenant une licence après une interruption retrouve ses P.E. et ses P.P. (après application des abattements prévus) et est immédiatement reclassé selon les règles en cours.

4. - Joueurs extérieurs

Certaines épreuves accueillent des participants qui ne sont pas membres de la F.F.B. (notamment des joueurs étrangers). Les arbitres pourront donc, surtout dans les épreuves à caractère international, compléter les cartons d'inscription par les numéros code-série suivants :

	I.V.
0950015 = 1 ^{ère} Série Nationale	100
0950023 = 1 ^{ère} Série Majeure	88
0950031 = 1 ^{ère} Série Mineure	72
0950049 = 2 ^{ème} Série	54
0950057 = 3 ^{ème} et 4 ^{ème} Séries	34
0950065 = Nouvellement classé	20

(ou en instance)

5. - Indice de valeur d'une épreuve

C'est la moyenne V des indices de valeur des joueurs participants. V varie de 20 à 100.

III. EQUIPES

L'indice de valeur d'une équipe est :

- pour une paire : la somme des 2 I.V. ;
- pour une quadrette : la somme des 4 I.V. les plus élevés (en épreuves mixtes, des 2 I.V. masculins et des 2 I.V. féminins les plus élevés).

Le rang théorique r_0 est déterminé d'après l'indice de valeur des équipes. En cas d'ex aequo, r_0 est la moyenne des rangs théoriques occupés par ces équipes (arrondie par défaut). Dans les épreuves de Sélection ou de Division

Nationale, en Interclubs 1ère Division et dans les épreuves Excellence Open et Mixte, les ex aequo en I.V. sont départagés par les P.P.

IV. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DES POINTS D'EXPERT (P.E.)

1. Chaque épreuve bénéficie d'une attribution tenant compte de sa nature, du nombre de participants, de l'indice moyen et éventuellement du nombre de donnes. Cette attribution est répartie entre les divers participants.

- le total des points acquis dans la saison ;
- un bonus en P.E. proportionnel aux attributions de P.P. créditées pour la saison dans les épreuves fédérales égal à :

$$900 - 14 \times \text{IV par PP gagné}$$

où IV est l'indice du joueur.

(Ne sont pas pris en compte les P.P. des comités et les attributions forfaitaires).

N.B. : L'abattement de 20 % n'est pas appliqué sur la première tranche de 10 000 PE.

Exemples :

- un joueur dont le capital était de 8 000 PE le retrouvera dans son intégralité ;
- un joueur dont le capital était de 15 000 PE "subira" un abattement de 1 000 PE seulement (20 % de la portion du capital supérieure à 10 000 PE).

2. Le capital de points d'expert d'un joueur est obtenu en ajoutant :
- 80 % du capital de points d'expert à la fin de la saison précédente ;

V. ATTRIBUTION DE POINTS D'EXPERT DANS LES TOURNOIS DE REGULARITE ET LES SIMULTANÉS

Ces tournois sont les seuls pour lesquels il est demandé aux arbitres ou organisateurs d'indiquer les attributions de points d'expert et de les adresser à la F.F.B. pour enregistrement sur les comptes individuels.

3. - Tournoi simultané

Le calcul des P.E. est effectué par la F.F.B.

En général les P.E. sont attribués selon un classement par ligne. Exceptionnellement la FFB peut doter le tournoi selon un classement unique.

Pour les simultanés de l'après-midi et du soir, le nombre de donnes jouées dans chaque centre ne doit pas être inférieur à 24 (par exemple 12 positions de 2 donnes).

$$A(r) = K \times \left(\frac{N+a}{r} - a \right)^m$$

- r est le rang obtenu par la paire.
- jusqu'à 50 tables l'exposant m est égal à 1/2.
- au-delà de 50 tables : $m = 1/2 - L/60$, avec $L = \text{lognép}(N/4)$.
- $a = 3/2$, ce qui permet de doter en PE les deux tiers des participants.

1. - Tournoi par paires

Seul le classement par ligne NS et EO doit être utilisé. Les tableaux numéros 1 et 2 donnent directement le nombre de points d'expert par joueur en fonction de ce classement (pages VIII et IX).

Le tableau numéro 1 est utilisé pour les tournois de l'après-midi et le tableau numéro 2 pour les tournois du soir et du matin.

Note : Pour un tournoi par paires à mouvement Howell, et uniquement dans ce cas, on utilise les tableaux numéros 1 et 2 en multipliant par 2 le nombre de tables.

Dans le cadre des stages organisés par des enseignants agréés on utilisera le tableau n° 2 donnant le nombre de points d'expert par joueur pour chaque ligne.

Pour les tournois où l'on fait jouer moins de 24 donnes, toutes les attributions sont multipliées par $d/24$, d étant le nombre de donnes jouées.

4. - Formules de calcul pour les tournois par paires (tournois de régularité ou simultanés)

A. - Attribution globale : Calcul de BV
Application de la formule du VI.1A

Soit N le nombre de tables:

$$\begin{array}{ll} N & 25 & BV = X \\ 25 & N & 50 & BV = 8N/5 + X - 40 \\ 50 & N & 100 & BV = 2N/5 + X + 20 \\ N & 100 & & BV = X + 60 \end{array}$$

Valeur du paramètre X :

1) Simultanés fédéraux et privés et tournois de régularité

$$\begin{array}{ll} \text{Après-midi :} & X = 100 \\ \text{Matin :} & X = 140 \\ \text{Soir :} & X = 140 \end{array}$$

2) Simultanés des comités

$$\begin{array}{ll} \text{Après-midi :} & X = 150 \\ \text{Soir :} & X = 200 \end{array}$$

3) Simultanés National, Européen, Mondial

$$\begin{array}{ll} \text{Après-midi :} & X = 250 \\ \text{Soir :} & X = 300 \end{array}$$

B. - Attribution par joueur

La dotation de chaque joueur est calculée d'après la formule habituelle :

C. - Bonus

Dès que la mise à jour du logiciel FFBCLUBNET sera terminée, un système de bonus sera instauré pour les tournois de régularité de l'après-midi et du soir traités avec FFB CLUBNET.

5. - Epreuves par équipes

de 4 (dans le cadre de tournois de régularité)

a) Tournoi mouvement Patton (marque Patton ou en points I.M.P.).

On utilise le tableau d'attribution 2.

b) Match par 4 isolé.

TABLEAU NUMERO 3 POUR LES MATCHES ISOLES PAR EQUIPES DE 4 DANS LE CADRE DE TOURNOIS DE REGULARITE

Pour chaque rencontre en 24 donnes :

Points de victoire	P.E. pour chaque joueur
15-15	70-70
16-14	77-63
17-13	84-56
18-12	91-49

Points de victoire	P.E. pour chaque joueur
19-11	98-42
20-10	105-35
21-9	112-28
22-8	119-21
23-7	126-14
24-6	133-7
25-5	140-0

Si le nombre de donnes d est différent de 24, il faut multiplier les attributions du tableau par le rapport d/24.

On utilise le tableau numéro 3 ci-contre donnant directement le nombre de points d'expert par joueur de chaque équipe suivant le nombre de points de victoire correspondant à l'écart en points I.M.P. corrigé par le handicap facultatif suivant :

$$\frac{\text{Nombre de donnes} \times \text{Ecart d'indice des deux équipes}}{100}$$

Ce handicap est arrondi à l'entier le plus voisin et, en cas de résultat à 0,5 juste, à l'entier inférieur.

c) Patton suisse.

On utilise le tableau n° 3 ci-contre pour les tours pré-établis et pour les

tours suivants les attributions du tableau n° 3 sont multipliées par :

$$k = \frac{3N - (r_1 + r_2)}{2N - 1}$$

N : nombre d'équipes du patton.

r1 et r2 : rang des équipes en présence au moment de la rencontre.

VI. ATTRIBUTION DE POINTS D'EXPERT DANS LES EPREUVES PAR PAIRES ET LES TOURNOIS INDIVIDUELS

(autres que les tournois de régularité)

1. Epreuves par paires

A. Attribution globale d'un tournoi

L'attribution totale d'un tournoi du tour i est donnée par la formule :

$$T = B \times C_i \times N \times V$$

dans laquelle :

B est le coefficient de l'épreuve,

C_i est le coefficient du tour,

N est le nombre de paires participant à ce tournoi,

V est l'indice moyen des participants

20 V 100.

Valeur de B :

Pour toutes les épreuves fédérales, le tableau des valeurs de B est donné en ANNEXE.

Pour les championnats de ligue ou comité, B passe de 7 à 9 (maximum) de façon linéaire entre 50 et 100 tables.

Pour les tournois régionaux ou festivals, B passe de 5 à 7 (maximum) de façon linéaire entre 50 et 100 tables.

Pour les championnats de ligue ou comité, les tournois régionaux et festivals, B est multiplié par d/32, d étant le nombre de donnes moyen jouées par une paire.

Calcul de C_i :

Pour i ≥ 2 le coefficient C_i est donné par la formule :

$$C_i = C_1 \frac{N_i}{n_i} (0,75)^{i-2}$$

dans laquelle

C₁ est le coefficient du 1er tour,

n_i est le nombre de paires jouant le tour i,

N_i est le nombre de paires ayant participé à l'épreuve jusqu'à ce tour i (inclus).

$$C_1 = \frac{1}{1 + \sum_{k=2}^p (0,75)^{k-2}}$$

p étant le nombre de tours

Exemple : si la moitié des paires sont qualifiées à chaque tour :

$$\text{Pour } p = 2 \text{ (2 tours)} \quad C_1 = \frac{1}{2} \quad C_2 = 1$$

$$\text{Pour } p = 3 \text{ (3 tours)} \quad C_1 = \frac{4}{11} \quad C_2 = \frac{8}{11}$$

$$C_3 = \frac{12}{11}$$

N.B. : 1) Lorsque des paires sont dispensées de certains tours, le calcul de C₁ est un peu plus complexe.

2) S'il y a des divisions, l'attribution totale du tournoi est multipliée par un coefficient de division de façon que la dotation soit inversement proportionnelle à la racine cubique du numéro de la division dans laquelle se trouve le tournoi.

3) Désormais les calculs sont faits dès qu'un tour est terminé.

4) Pour une finale de ligue, N est le nombre de paires ayant participé au stade comité.

B. Répartition entre les joueurs d'un tournoi

a) L'attribution brute de chaque joueur est calculée par la formule suivante :

$$A(r) = K \times \left(\frac{N+a}{r} - a \right)^m$$

b) A chaque tournoi de l'épreuve, sauf en Espérance, on attribue à côté de l'attribution brute un **bonus** à toutes les paires réalisant une performance (celles dont le rang est inférieur à 0,75 x r_o + N/20). Le bonus d'un joueur est calculé selon la formule suivante :

$$B(r) = \frac{0,75 r_o + \frac{N}{20} - r}{r + \frac{N}{20}} \times 0,5 \times K$$

Il n'y a pas de malus en points d'expert.

Dans ces deux formules :

N est le nombre de paires du tournoi (même pour une finale de ligue) ;

r est le rang obtenu par la paire ;

r_o est le rang théorique dans le tournoi ;

a est un nombre définissant le nombre de paires dotées :

a = 1 pour l'Espérance et le Junior (tous les participants sont dotés) ;

a = 10/9 pour la Promotion (90 % des participants sont dotés) ;

a = 10/7 pour l'Excellence (70 % des participants sont dotés) ;

a = 10/8 pour tous les tournois des autres épreuves fédérales (80 % des participants sont dotés) ;

a = 3/2 pour les autres épreuves (les deux tiers des participants sont dotés) ;

m = 1/2 - log nép (N/4)/60 pour les épreuves fédérales et les simultanés de plus de 50 tables.

m = 1/2 pour les autres épreuves ;

K est calculé de façon que la somme des attributions brutes et des bonus soit égale à l'attribution globale du tournoi.

2. Tournoi individuel

L'attribution globale est égale à :

$$T = B \times N \times V$$

N étant le nombre de joueurs.

Elle est calculée et répartie selon les mêmes principes qu'en tournoi par paires (avec le bonus).

Pour les individuels de ligue ou comité, B passe de 7/3 à 3 (maximum) de façon linéaire entre 25 et 50 tables.

Pour les individuels des tournois régionaux et festivals, B passe de 5/3 à

7/3 (maximum) de façon linéaire entre 25 et 50 tables.

Pour les individuels de club en une séance, on applique les principes du V. 2. Sinon B passe de 5/6 à 7/6 (maximum) de façon linéaire entre 25 et 50 tables.

Dans tous les individuels, B est multiplié par d/32, d étant le nombre de donnes moyen jouées par une paire.

VII. ATTRIBUTION DE POINTS D'EXPERT DANS LES EPREUVES PAR QUATRE

(autres que les tournois de régularité)

1. Epreuve ne comportant que des poules ou des pattons

Le principe est exactement le même que celui des épreuves par paires, avec les mêmes formules.

Dans un tour, un groupe (poule ou patton) équivaut à un tournoi par paires.

Comme pour les épreuves par paires, on affecte les résultats du tour i du coefficient $(0,75)^{i-2}$.

L'attribution du groupe est répartie entre les diverses équipes, bonus inclus, comme dans un tournoi par paires où chaque équipe serait assimilée à une paire, avec :

- pour les épreuves fédérales : a = 1, m = 1/3,

- pour les autres épreuves : a = 1, m = 1/2.

Valeur de B :

Pour toutes les épreuves fédérales, le tableau des valeurs de B est donné en ANNEXE.

Pour les championnats de ligue ou comité, B passe de 20 à 30 (maximum), de façon linéaire entre 25 et 50 équipes participantes.

Pour les festivals, B passe de 14 à 20 (maximum) de façon linéaire entre 25 et 50 équipes participantes.

Pour les championnats de club, B passe de 8 à 12 (maximum) de façon linéaire entre 25 et 50 équipes participantes.

N.B. : Les dotations sont déterminées par le classement du groupe (donc à l'issue du patton ou des divers matches de la poule).

- Chaque joueur reçoit une dotation en points d'expert proportionnelle au nombre de donnes qu'il a jouées dans l'épreuve.

- Pour les championnats de ligue, comité ou club et pour les festivals, l'attribution est multipliée par d/32, d étant le nombre moyen de donnes jouées par une équipe.

2. Epreuve en K.O. (Coupe de France)

Match par KO au tour i :

L'équipe A d'indice V_A affronte l'équipe B d'indice V_B , indices calculés sur les participants au match.

Si A bat B de W points I.M.P. en D donnes, on calcule l'écart moyen à la donne compensé par les différences d'indices de valeur :

$$Z = \frac{W}{D} + \frac{V_B - V_A}{100}$$

Z étant ramené à 2 si le résultat est supérieur à 2 et à -2 s'il est inférieur à -2.

Pour cette rencontre au tour i, la dotation en PE des 2 équipes est donnée

par les formules :

$$\text{Equipe A : } k_i (2 + Z) V_B$$

$$\text{Equipe B : } k_i (2 - Z) V_A$$

$$\text{avec } k_i = \frac{k}{p} \times (1,25)^{i-1}$$

p étant le nombre de tours de l'épreuve au stade considéré.

Valeur du coefficient k :

$$\text{Comité : } k = 35$$

$$\text{Zone : } k = 45$$

$$\text{Finale Nationale : } k = 90$$

N.B. :

- Pour gagner des points d'expert contre une équipe de même indice, il ne faut pas perdre plus de deux points I.M.P. par donne.

- Les dotations sont ainsi calculées immédiatement à l'issue de la rencontre, chaque joueur recevant une dotation proportionnelle au nombre de donnes jouées.

- Les dotations des matches de repêchage sont divisées par 3.

- Les attributions des épreuves en K.O. autres que la Coupe de France sont calculées selon les mêmes principes, la valeur de k étant fixée par la FFB selon la nature de l'épreuve (en général k = 12).

VIII. CHALLENGES DE COMITE

Chaque Comité peut organiser un challenge basé sur les résultats de certaines de ses épreuves régionales. Son règlement doit être public et communiqué à la commission de classement. En

plus de la dotation normale de chaque épreuve, le Comité peut attribuer au titre de ce challenge un nombre de points d'expert au plus égal à 180 fois

le nombre total de tables enregistrées l'année précédente dans les épreuves comptant pour le challenge (hors tournois simultanés).

IX. ATTRIBUTION DE POINTS D'EXPERT DANS LES EPREUVES DE SELECTION ET LES EPREUVES INTERNATIONALES

Pour les épreuves de sélection, les attributions sont fixées chaque saison selon les modalités d'organisation.

Pour les épreuves internationales, le nombre de points d'expert attribués à un joueur est obtenu en multipliant par

150 sa dotation en points de performance.

X. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DES POINTS DE PERFORMANCE (P.P.)

Le capital de points de performance d'un joueur est obtenu en ajoutant :

- les attributions de P.P. de la

saison ;

- les trois quarts du capital P.P. de la saison précédente.

Ce capital est ramené à zéro s'il devient négatif à la fin d'une saison.

XI - ATTRIBUTION DES POINTS DE PERFORMANCE

Chaque attribution de P.P. (attribution brute, bonus ou malus) est arrondie à l'entier le plus proche.

En cas d'ex aequo, on attribue la moyenne des points de performance normalement distribués pour les diverses places occupées par ces équipes ex aequo.

Tout joueur ayant disputé au moins la moitié des donnes obtient l'attribution maximale et les joueurs ayant disputé moins de 50 % des donnes ont une dotation en PP proportionnelle au nombre de donnes jouées.

Ainsi, par exemple :

- un joueur ayant disputé 40 % des donnes obtient 80 % de l'attribution maximale de son équipe,

- un joueur ayant disputé 25 % des donnes obtient 50 % de l'attribution maximale.

1. Attribution brute

A) Principe

La dotation de chaque joueur est calculée par une formule (la même pour les épreuves par paires et par 4) :

$$P(r) = K \times \left(\frac{N+a}{r} - a \right)^m$$

r est le rang obtenu ;

a est un nombre définissant le nombre d'équipes pouvant être dotées de P.P. :

a = 3/2 (les deux tiers) ;

a = 4 (le quart) ;

a = 5 (le cinquième, soit 20 %) ; etc.

En outre, 5/6 au plus des équipes participant à une finale de ligue peuvent être dotées. Il en est de même pour l'Interclubs D1 au stade de Comité.

K est un coefficient dépendant du stade et de la nature de l'épreuve ; dans certains cas, il est déterminé à partir de P(1), attribution des premiers :

$$K = \frac{P(1)}{N^m}$$

m vaut 1/2 - 1/60 log nép (Ns/4) où Ns est le nombre de participants du stade.

Les tableaux des valeurs de a, K, P(1) sont donnés en ANNEXE.

B) Epreuves par paires

a) Comité ou ligue

N est le nombre de paires ayant participé au stade de comité.

Au stade de comité, V est l'indice moyen des joueurs calculé sur le premier quart des paires (classées selon leur indice de valeur) et en finale de ligue V est l'indice moyen des participants.

b) Finales nationales

N est le nombre de paires participant à la finale nationale.

C) Epreuves par quatre

a) Comité ou ligue

N est le nombre d'équipes ayant participé au stade de comité, toutes divisions confondues dans le cas de l'Interclubs.

Au stade de Comité, V est l'indice moyen des joueurs calculé sur le premier quart des équipes (classées selon leur indice de valeur) et en finale de ligue, V est l'indice moyen des participants.

N.B. Pour toutes les divisions de l'Interclubs au stade comité, les valeurs de N, V et m sont les mêmes, calculées à partir de toutes les équipes ayant participé, toutes divisions confondues.

b) Finale de zone de la Coupe de France

$$P(1) = 80 \text{ et } a = 1$$

c) Finales nationales

N est le nombre d'équipes participant à la finale nationale.

D) Attributions forfaitaires

Les champions de la saison précédente en Excellence bénéficient d'une attribution forfaitaire lorsqu'ils reconduisent leur paire et sont ainsi dispensés de certains stades.

Champions de France par paires :

Dame : 15 P.P.

Senior : 15 P.P.

Senior mixte : 15 P.P.

Champions de ligue par paires :

Open : 20 P.P. (sans cumul avec la DN).

Mixte : 20 P.P. (sans cumul avec la DN).

Dame : 10 P.P.

Senior : 10 P.P.

Senior Mixte : 10 P.P.

Il en est de même pour les Champions de France par quatre dispensés du stade de Comité :

Interclubs division 1 : 35 P.P.

Mixte Excellence : 25 P.P.

Et pour les paires directement qualifiées pour la finale nationale Open ou Mixte : 30 P.P., ainsi que pour les paires remplaçantes directement qualifiées pour la finale de ligue Open ou Mixte : 20 P.P.

E) Epreuves de sélection (pour les épreuves internationales) et Epreuves internationales

Les attributions sont fixées chaque saison selon les modalités d'organisation.

F) Grands tournois régionaux et festivals

d est le nombre de donnes ;

m = 1/2 - 1/60 log nép (N/4)

a) par paires (pas les simultanés) :

$$K = \frac{(N - 72) \times (d - 32) \times (V - 35)}{66 \times N \times d}$$

a = 100/3.

b) **par quatre :**

$$K = \frac{(N - 30) \times (d - 32) \times (V - 35)}{33 \times N \times d}$$

a = 100/6.

2. Bonus et malus

Dans les épreuves suivantes :

- sélection nationale ;
- par quatre : Divisions nationales, Interclubs divisions 1 et 2, Coupe de France, Open et Mixte (Excellence et Honneur) ;

- par paires : Divisions nationales, Open et Mixte (Excellence et Honneur) ;

en dehors de la dotation brute en points de performance, on attribue des bonifications à toutes les équipes réalisant une performance.

De même, toutes les équipes réalisant une contre-performance sont pénalisées.

N.B. :

a) Ces bonus et malus sont attribués à chaque stade de ces épreuves.

b) Tous les malus inférieurs à 5 P.P. après arrondi sont annulés.

c) Tous les bonus et malus sont cumulés (pour tous les stades d'une même épreuve et pour toutes les épreuves), même si les malus de la saison l'emportent sur les bonus.

A) Coupe de France

A chaque match (hormis en repêchage), chaque participant au match reçoit un bonus en P.P. si son équipe A gagne ou fait match nul contre une équipe B d'indice supérieur au sien et à 250 :

$B(A) = (VB - VA)/8$, VA et VB étant les indices des équipes calculés sur les participants au match.

Maximum : 20 P.P.

Il n'y a pas de malus en P.P. pour les rencontres en K.O.

B) Autres épreuves

a) Il y a bonus lorsque r est inférieur à $0,75 \times r_0 + N/20$. Chaque joueur reçoit alors le bonus suivant :

$$B(r) = \frac{0,75 r_0 + \frac{N}{20} - r}{r + \frac{N}{20}} \times C$$

b) Il y a malus lorsque r est supérieur à $r_0 + N/20$. Chaque joueur subit alors un malus égal à :

$$M(r) = \frac{r - r_0 - \frac{N}{20}}{r_0 + \frac{N}{5}} \times C$$

N est le nombre d'équipes participant au stade en question, dans la division concernée, s'il y a des divisions ;

r_0 est le rang théorique parmi ces équipes ;

r est le rang obtenu ;

Valeur de C :

Elle est donnée dans le tableau ci-contre. En particulier C = K/4 pour toutes les Divisions Nationales y compris la DN4.

	Comité	Ligue	Finale Nationale Division Nationale
Excellence (Open et Mixte)	K/2	K/2	K/4
Honneur (Open et Mixte)	K/2	3K/4	K/4
Interclubs	K	3K/2	K/4

K est défini au XI.1.

3. Autres attributions de points de performance

A) Epreuves des comités

Chaque comité reçoit chaque saison un nombre de points de performance dépendant du classement de ses joueurs de la saison précédente.

Le comité les répartit par points entiers selon un règlement public. Les comités peuvent se grouper pour gérer tout ou partie de ces P.P.

Les épreuves fédérales normalement dotées de P.P. ne doivent pas intervenir pour définir cette répartition.

L'attribution est limitée à 30 P.P. par joueur et par saison.

B) Autres épreuves

La Commission de classement peut attribuer des points de performance pour des performances autres que celles prévues dans les paragraphes précédents.

ANNEXE

PARAMETRES DE LA SAISON 2009-2010 (PE et PP)

I - POINTS D'EXPERT

Valeur du paramètre B

Epreuves par PAIRES

		Comité	Finale de Ligue	Finale Nationale
Open	Excellence	80	26	150
	Honneur	60	13	150
	Promotion	50	40	150
Mixte	Excellence	80	26	125
	Honneur	60	13	125
	Promotion	50	40	125
Dame	Excellence	60	35	90
	Honneur	45	13	90
	Promotion	45	14	90
Senior Open	Excellence	50	26	90
	Honneur	35	9	90
	Promotion	35	11	90
Senior Mixte	Excellence	50	26	90
	Honneur	35	9	90
	Promotion	35	11	90
Espérance		35		35
Junior		45		90

Epreuves par QUATRE

	Comité	Finale de Ligue	Finale Nationale
Open	DN4	300	700
	Excellence	100	700
	Honneur	50	600
	Promotion	60	700
Mixte	Excellence	100	500
	Honneur	50	400
	Promotion	70	500
	Excellence	100	325
Dame	Honneur	50	325
	Promotion	70	325
	Excellence	100	325
	Honneur	45	325
Senior Open	Promotion	60	325
	Excellence	100	325
	Honneur	45	325
	Promotion	60	325
Senior Mixte	Excellence	100	325
	Honneur	45	325
	Promotion	60	325
	Excellence	100	325
Interclubs	D1	300	600
	D2	300	600
	D3	325	600
	D4	325	600
Espérance	175	70	350
Junior	175		350
Corporatif	150		300

II - POINTS DE PERFORMANCE

Epreuves par PAIRES K = V²/K'

	Comité	Finale de Ligue		Finale Nationale			
		a	K'	a	P (1)		
Open	Excellence	3/2	1200	4	1200	3/2	120
	Honneur	10	1400	16	1400	2	60
	Promotion	20	1100	30	1100	3	30
Mixte	Excellence	3/2	1200	4	1200	3/2	100
	Honneur	13	1600	20	1600	2	50
	Promotion	25	1200	30	1200	3	25
Dame	Excellence	2	1300	4	1300	3/2	60
	Honneur	13	2800	20	2800	2	20
	Promotion	25	2600	40	2600	3	10
Senior Open	Excellence	2	1500	4	1500	3/2	60
	Honneur	13	3200	20	3200	2	20
	Promotion	25	3000	40	3000	3	10
Senior Mixte	Excellence	3	1800	5	1800	3/2	50
	Honneur	13	3400	20	3400	2	20
	Promotion	25	3000	40	3000	3	10
Espérance					40	20	
Junior					4	30	

	Comité	Finale de Ligue		Finale Nationale			
		a	K'	a	P (1)		
Open	DN4			1/2	265	6/5	135
	Excellence	3/2	1000	3	1000	3/2	81
	Honneur	10	1100	12	1100	3/2	54
	Promotion	20	900	24	900	3/2	27
Mixte	Excellence	3/2	650	4	650	3/2	150
	Honneur	10	1500	12	1500	3/2	40
	Promotion	20	1200	24	1200	3/2	20
	Excellence	3/2	1200	3	1000	3/2	50
Dame	Honneur	10	2500	12	2500	3/2	17
	Promotion	20	2000	24	2000	3/2	8
	Excellence	3/2	1300	3	1300	3/2	50
	Honneur	10	2800	12	2800	3/2	17
Senior Open	Promotion	20	2200	24	2200	3/2	8
	Excellence	3/2	1400	3	1400	3/2	40
	Honneur	10	2800	12	2800	3/2	17
	Promotion	20	2200	24	2200	3/2	8
Senior Mixte	Excellence	3/2	1400	3	1400	3/2	40
	Honneur	10	2800	12	2800	3/2	17
	Promotion	20	2200	24	2200	3/2	8
	D1	10	650	35	1300	3/2	220
Interclubs	D2	20	2200	60	2200	3/2	60
	D3	30	4000	100	2500	3/2	30
	D4			150	2200	2	20
	C. de France	10	800			4/3	180
Espérance					2	20	
Junior					3/2	30	
Universitaire					3/2	30	

DIVISIONS NATIONALES/4

	B (PE)	a (PP)	P (1)
DN1 Open	2 000	1/2	675
DN2 Open	1 500	1/2	450
DN3 Open	1 000	1/2	300
DN1 Dame	750	1/2	175
DN2 Dame	500	1/2	110

DIVISIONS NATIONALES/2

	B (PE)	a (PP)	P (1)
DN1 Open	350	1/2	450
DN2 Open	225	1/2	275
DN Mixte	225	1/2	225

